



MAISON FAMILIALE RURALE
3 Avenue Monmoine - 17160 MATHA
Tél 05 46 58 58 33 - Fax 05 46 58 78 04
E.Mail : mfr.matha@mfr.asso.fr

CONTRAT DE LOCATION

Entre les soussignés :

MAISON FAMILIALE RURALE sise 3 Avenue Monmoine 17160 MATHA,

représentée par son **Président ou son délégué**, ci-après nommé par le bailleur,

d'une part,

d'autre part,

IL A ETE CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 : DESIGNATION DES LIEUX ET PERIODE D'ACCUEIL

Le propriétaire met à disposition du groupe le parc et l'ensemble des locaux prévu à la formule choisie à l'exclusion :

- . des bureaux administratifs qui seront utilisés par la MFR
- . de la salle informatique

Les locaux sont agréés jeunesse et sport (numéro d'agrément Jeunesse et Sport 017 224 0001).

Le période de location s'étale du [] au []

ARTICLE 2 : CONDITIONS GENERALES de LOCATION

Un état des lieux (où seront inscrites des dégradations constatées) sera effectué en début et en fin de chaque séjour.

Le coût énergétique pourra être directement facturé au locataire par notre fournisseur au prorata des consommations faites pendant le séjour et au tarif en vigueur (remplissage de la cuve fuel par notre fournisseur en début et fin de séjour), sauf pour WEEK END.

Les charges d'eau et d'électricité ne sont pas comprises dans le prix de la location inscrit à l'article 3 (facturation en fin de séjour) sauf pour WEEK END.

Le gaz est compris dans le prix de la location inscrit à l'article 3.

Une caution de 1 500 € sera demandée avant l'entrée du groupe pour garantir les éventuelles dégradations au cours du séjour et les défauts de paiement. Cette caution n'est pas encaissée.

Le matériel et les locaux seront laissés propres après le départ du groupe et remis dans les dispositions où le locataire les ont trouvés. Dans le cas contraire, il sera facturé leur remise en état au prix neuf.

Le Locataire sera en capacité de fournir une assurance responsabilité civile locataire et assurance des locaux, pour la période louée.

Les animaux seront exceptionnellement autorisés dans la MFR dans les parties intérieures, sauf internat, et extérieures (sous réserve d'une surveillance accrue des organisateurs)

ARTICLE 3 : PRIX DE LA LOCATION et REGLEMENT**TARIF 2019** **FORMULE 1 : GESTION LIBRE PETIT GROUPE [10;25 personnes], Chambres 105 à 112**

↪ Forfait groupe 315€/nuitée x nuitées =€

↪ Forfait cuisine 111 €/semaine entamée x Semaine =€

TOTAL TTC..... €

+ Charge de fluides (eau, électricité, fioul, selon consommation 1[€]à2€/j/pers) + Taxe de séjour : 0,8€/n/pers. **FORMULE 2 : GESTION LIBRE GROUPE MOYEN [25;40 personnes], Chambres 102 à 113**

↪ Forfait groupe 420 €/nuitée x nuitées =€

↪ Forfait cuisine 111 €/semaine entamée x Semaine(s) =€

TOTAL TTC..... €

+ Charge de fluides (eau, électricité, fioul, selon consommation 1[€]à 2€/j/pers) + Taxe de séjour 0,8€/n/pers **FORMULE 3 : GESTION LIBRE GRAND GROUPE [40;65 personnes] toutes les chambres**

↪ Forfait groupe 525 €/nuitée x nuitées =€

↪ Forfait cuisine 111 €/semaine entamée x1... Semaine(s) =€

TOTAL TTC..... €

+ Charge de fluides (eau, électricité, fioul, selon consommation 1[€]à2€/j/pers) + Taxe de séjour 0,8€/n/pers **FORMULE 4 : WEEK-END 2nuitées** (base mini25 personnes). Chambre ouverte selon le nombre prévu

Chambre N° :

↪ 15 € (charges de fluides incluses) x Personnes (mini 25) x Nuitée(s) =€

↪ Forfait cuisine 111 €/semaine entamée x Semaine(s) =€

TOTAL TTC..... €

et

 FORMULE 5 : Pension pour 50 personnes *20€*2 jours complets, draps inclus A actualiser en fonction du nombre de personne

TOTAL GENERAL TTC..... €

* **Conditions de règlement**

✦ Versement d'une caution de 1 500 € avant l'entrée du groupe (non encaissée)

✦ 30 % d'acompte à la réservation soit €

✦ 70 % versés à l'arrivée du groupe soit..... €

Pour les formules 1, 2 et 3 les charges des fluides seront facturées en fin de séjour (eau, électricité, fuel).

En cas d'annulation de la location, les sommes versées resteront acquises à l'association MFR MATHA.

Fait à ...Matha..... le/...../2019
en 2 exemplaires**OFFR VALABLE 1MOIS****Pour la MFR MATHA**, 05 46 58 58 33
Le Président, **ou son délégué**
le Directeur Patrick BONNEAU
patrick.bonneau@mfr.asso.fr
Mob : 06 37 32 88 11**Pour le groupe locataire,**
(Signature, précédée de "Lu et approuvé")